

Image not found or type unknown



Retour de disponibilité du représentant du personnel

Par **HOPPY**, le **15/06/2023** à **09:07**

Bonjour,

Je reprends le service après une mise en disponibilité pour raisons personnelles. Comme j'étais élu du personnel lors de mon départ, je me demande dans quelle mesure la période de disponibilité a pu suspendre la période de protection de fin de mandat de 6 à 12 mois face à mon employeur.

Merci par avance.